

POLITIQUE D'AGREMENT DU COMITE PARITAIRE NATIONAL DE FPC - décembre 08

APPEL D'OFFRES 2009

Les projets déposés dans le cadre de l'appel d'offres FPC 2009 ont, une nouvelle fois, fait la preuve de leur **qualité scientifique et pédagogique**. Le Conseil Scientifique a validé près de 70% des projets source, sachant que ceux-ci représentaient 70% des 2100 projets remis.

Cependant, avec un budget de projets validés **trois fois supérieur à l'enveloppe disponible**, les partenaires conventionnels, réunis au sein du Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle Conventionnelle (CPN-FPC), **ont du se résoudre à opérer une importante sélection**, en retenant les critères les plus objectifs possibles.

Le CPN-FPC salue **l'effort des organismes pour recentrer leurs formations sur les priorités de la FPC** ; près de 30% des projets traitaient des thèmes d'accompagnement de la convention et de maîtrise, et plus de 50% correspondaient aux programmes de santé publique.

Dés lors, notre politique d'agrément a consisté à **répartir au mieux les forfaits pédagogiques**, en les limitant à 200 participants, et en **garantissant l'agrément d'au moins une session par projet et par organisme**. **Les projets innovants**, validés par le CS-FPC, ont été privilégiés, et le maximum de la dotation disponible a été consacré au financement **des projets portant sur les trois rubriques prioritaires**. Le CPN-FPC a pris en compte les **besoins de formation des maîtres de stage** en majorant le nombre de forfaits ouverts.

Les partenaires conventionnels confirment leur attachement au financement de la FPC, en 2009, en y consacrant un budget de **37,1 millions d'euros pour le financement des formations agréées** et un budget de **33,9 millions d'euros pour le règlement des indemnisations pour perte de ressources** des médecins participants.

Pour le CPN-FPC,

Eric HAUSHALTER, Président

Dr Jean-François THEBAUT, Vice-Président